

Prunelle Thibault-Bédard, Avocate
2267, rue Aylwin
Montréal, QC, H1W 3C7
514-792-6138
prunelle@droitenvironnement.com



Le 31 octobre 2018

PAR COURRIER, COURRIEL ET SDÉ

Me Véronique Dubois
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bur. 255
Montréal, QC, H4Z 1A2

DOSSIER : **TEQ - Demande relative au Plan directeur en transition,
innovation et efficacité énergétiques du Québec 2018-2023**

OBJET : **Dépôt du budget du GRAME pour l'aspect 2 du dossier**

Chère consœur,

Tel que demandé par la Régie dans sa décision D-2018-146, le GRAME transmet par la présente son budget de participation relatif à l'aspect 2 du dossier en titre.

Bien que le GRAME ait préparé ce budget avec diligence, celui-ci demeure hautement hypothétique. L'Avis public ([A-0003](#)) annonçait un traitement par voie d'audience publique pour l'aspect 2 du dossier. Le GRAME a donc préparé son budget sur la prémisse d'une audience présumée de deux semaines. Néanmoins, il subsiste beaucoup d'incertitude quant au traitement procédural de l'aspect 2 du dossier. À cette incertitude, s'ajoutent les questions de fonds qui ont été débattues lors de l'audience des 18 et 19 octobre 2018, que la Régie n'a pas encore tranchées, et qui auront certainement un impact sur la portée des représentations des intervenants. Compte tenu de ces facteurs, le GRAME se réserve le droit d'amender son budget selon l'évolution du dossier.

Conformément à ce qui est demandé à l'ongle « Justification » du formulaire du budget de participation, le GRAME a détaillé les enjeux qu'il entend aborder au dossier. Ceux-ci sont présentés en annexe aux présentes.

Prunelle Thibault-Bédard, Avocate
2267, rue Aylwin
Montréal, QC, H1W 3C7
514-792-6138
prunelle@droitenvironnement.com



Finally, the undersigned will continue to represent at once the GRAME and the RNCREQ in the file. The budget takes into account the increased efficiency that results from this arrangement. In the event, Me Paquet might be called upon for reinforcement, according to her availability. A few hours have been provided for this purpose.

Esperant le tout conforme, veuillez accepter, Me Dubois, nos salutations distinguées,



Prunelle Thibault-Bédard

ANNEXE

ENJEUX QUE LE GRAME ENTEND ABORDER DANS L'ASPECT 2 DU DOSSIER

Interventions en efficacité énergétique - Hydro-Québec - Distribution ([B-0068](#) et [B-0069](#))

De manière générale, considérant l'ajout de certaines mesures au PGEÉ d'Hydro-Québec Distribution (ci-après : HQD), notamment en ce qui concerne les réseaux autonomes, le GRAME entend procéder à une revue des modifications qui sont proposées et, le cas échéant, des budgets demandés en fonction du nombre de participants prévu.

L'intervenant pourra également proposer des améliorations à certains programmes, ou encore l'ajout de mesures, compte tenu du rôle accru de la Régie en matière d'approbation des programmes en efficacité énergétique.

Pour les programmes existants, on remarque que globalement HQD est très prudent dans son estimation de participation et des résultats en efficacité énergétique lorsqu'on les compare avec les résultats de 2017¹. À cet égard, le GRAME est d'avis que HQD pourrait faire mieux. Par ailleurs il serait nécessaire que HQD complète les pièces [B-0068](#) et [B-0069](#) afin d'y inclure les données sur le nombre de participants bruts pour les années 2016-2017 et 2017-2018. Ces informations seront utiles afin de vérifier si les prévisions de participation, de même que les résultats en efficacité énergétique, sont réalistes.

Finalement, l'intervenant propose d'éclaircir certaines informations fournies aux pièces [B-0068](#) et [B-0069](#), donc de questionner HQD sur les points énumérés ci-dessous :

PROGRAMMES AFFAIRES (pièce [B-0068](#))

Produits efficaces -Agricoles (mesure 38.1)²

¹ R-9001-2017, [B-0050](#), Suivi des interventions en efficacité énergétique

² R-4043-2018, [B-0068](#), Complément de preuve Hydro-Québec Distribution -Programmes Affaires, Produits efficaces -Agricoles (mesure 38.1), p.3

Le programme Produits efficaces -Agriculteurs affiche des résultats en efficacité énergétique de 15 GWh en 2017³, au lieu de 13 GWh⁴ annuellement sur la durée du Plan directeur. Pour ce programme, il semble y avoir une différence concernant le nombre de participants, entre la colonne R-4057-2018; 2019-2020 et celle du plan directeur pour la même période. De plus, le coût unitaire (\$/GJ) est multiplié par deux selon les prévisions du Plan directeur entre 2018 et 2023, par rapport à la colonne du dossier R-4057-2018.

*Systèmes industriels (mesure 38.2)*⁵

Concernant le programme *Systèmes industriels*, selon notre compréhension, ce programme combine le programme OIEÉSI, petites et moyennes industries avec la grande industrie. L'intervenant note que les prévisions de résultats en EÉ sont à la baisse, donc inférieures à ceux de 2016-2017(réel) et de 2017-2018 (réel-anticipé). De plus, on note une différence entre la colonne R-4057-2018 (2019-2020) et celle du Plan directeur pour la même période, alors que le double de participants est prévu au dossier R-4057-2018, bien que les prévisions en EÉ soient conformes aux prévisions de HQD sur la durée du Plan.

*Programme bâtiments (OIEÉB) (Mesure 67.17)*⁶

Concernant le *Programme bâtiments*, qui combine les volets commercial, institutionnel et nouvelle construction, l'intervenant note une différence entre la colonne R-4057-2018 (2019-2020) et celle du plan directeur pour la même période pour ce qui est du nombre de participants, lequel est nettement supérieur pour le dossier R-4057-2018, bien que les prévisions en EÉ soient conformes aux prévisions de HQD sur la durée du plan.

PROGRAMMES RÉSIDENTIELS ET RÉSEAUX AUTONOMES (PIÈCE [B-0069](#))

³ R-9001-2017, [B-0050](#), Suivi des interventions en efficacité énergétique, Tableau 2 : Suivi énergétique et budgétaire 2017, p. 7

⁴ R-4043-2018, [B-0068](#), Complément de preuve Hydro-Québec Distribution -Programmes Affaires, Produits efficaces -Agriculteurs (mesure 38.1), p.3

⁵ R-4043-2018, [B-0068](#), Complément de preuve Hydro-Québec Distribution - Programmes Affaires, *Systèmes industriels (mesure 38.2)*, p. 4

⁶ R-4043-2018, [B-0068](#), Complément de preuve Hydro-Québec Distribution - Programmes Affaires, Programme bâtiments (OIEÉB) (Mesure 67.17), p. 7

Résidentiel Programme Mieux consommer (mesure 47.8 du Plan)⁷

Concernant le *Programme Mieux consommer*, l'intervenant note une différence significative entre la colonne R-4057-2018 (2019-2020) et celle du plan directeur pour ce qui est du nombre de participants, lequel est nettement inférieur au dossier R-4057-2018, alors qu'il exclut le DUD (Développement urbain durable), étant une autre mesure du Plan directeur. Peut-être s'agit-il d'une erreur de compilation des prévisions entre ces mesures.

RA- Améliorer les programmes sur l'utilisation efficace de l'énergie (mesure 82) et Déployer toutes les mesures d'économies d'énergie rentables et commercialement acceptables pour la clientèle incluant la sensibilisation (mesure 82.2)⁸

Tout d'abord l'intervenant note que les prévisions budgétaires sont basées sur les données (réel/prévisionnel) de 2018⁹, représentant une baisse des investissements prévus et autorisés par la décision D-2018-025, alors que la preuve complémentaire¹⁰ indique, à la page 1, que l'aide financière vise à couvrir la totalité des coûts de chaque mesure. Le GRAME déplore la réduction des investissements en ÉÉ dans les réseaux autonomes et fera des représentations sur les modalités décrites notamment au dossier R-4057-2018.

PGEÉ Énergir ([A-0022](#))

De manière générale, le GRAME salue les nombreuses initiatives d'Énergir et les projections de croissance de la participation. À ces égards, l'intervenant entend procéder à une revue des programmes et mesures du PGEÉ d'Énergir, des modifications qui sont proposées et, le cas échéant, des budgets demandés en fonction du nombre de participants prévu. L'intervenant propose également de questionner certains résultats des tests économiques pour certains programmes, comme le programme *Diagnostic et mise en œuvre efficaces*. Il pourra également

⁷ R-4043-2018, [B-0069](#), Complément de preuve Hydro-Québec Distribution -Programmes Résidentiel et réseaux autonomes, Mieux consommer (mesure 47.8 du Plan), page 4

⁸ R-4043-2018, [B-0069](#), Complément de preuve Hydro-Québec Distribution -Programmes Résidentiel et réseaux autonomes, *RA- Améliorer les programmes sur l'utilisation efficace de l'énergie (mesure 82) et Déployer toutes les mesures d'économies d'énergie rentables et commercialement acceptables pour la clientèle incluant la sensibilisation (mesure 82.2)*, p. 7

⁹ R-4057-2018, [B-0026](#), Interventions en efficacité énergétique, p. 5

¹⁰ R-4043-2018, [B-0069](#), Complément de preuve Hydro-Québec Distribution -Programmes Résidentiel et réseaux autonomes, p. 1

proposer des améliorations à certains programmes, compte tenu du rôle accru de la Régie en matière d'approbation des programmes en efficacité énergétique.

Hausse de la participation aux programmes et mesures en efficacité énergétique

La preuve déposée par TEQ, soit le complément de preuve d'Énergir ([B-0066](#)), identifie par programme la progression anticipée du nombre de participant entre 2018-2019 et 2022-2023. Bien que TEQ identifie les économies d'énergie brutes et nettes à partir de 2016-2017 (R), combinant les économies des programmes selon l'ancienne nomenclature, le nombre de participants n'est pas précisé, ne permettant pas de comparer si la progression de ceux-ci est réaliste. Le GRAME est d'avis que cette pièce doit être complétée pour faciliter l'étude et la comparaison des programmes. Il demandera que ce complément de preuve soit complété.

Par ailleurs, le GRAME recommande que le suivi du nombre de participants, par programme (selon l'ancienne nomenclature), tel que présenté au rapport annuel d'Énergir¹¹, se poursuive sur une base annuelle, facilitant l'étude de la détermination des budgets annuels pour les années 2019-2020 à 2022-2023, puisque les budgets à allouer seront directement dépendants du nombre de participants prévu. À cet égard, le GRAME est d'avis que le suivi de la part des dossiers engagés au cours des années antérieures et payés durant l'année, et la part des dossiers engagés et payés durant l'année sera utile à la Régie pour évaluer sur une base annuelle si la croissance de la participation aux programmes est réaliste. De plus, le GRAME entend demander en Phase 2 du présent dossier le dépôt du suivi pour l'année terminée au 30 septembre 2018, permettant de vérifier le réalisme du nombre de participants pour l'année projetée.

Bien qu'à la pièce portant sur le PGEÉ d'Énergir de 2019-2023¹², ce dernier explique certaines actions qui seront mises en place pour assurer la croissance de la participation et des résultats en efficacité énergétique, le GRAME détaille, ci-dessous, ses préoccupations à l'égard des hausses de participants, ou de hausses des résultats en m³ économisés, selon les programmes de l'ancienne nomenclature, ayant notamment un impact sur les prévisions des programmes identifiés au complément de preuve d'Énergir ([B-0066](#)). À ces égards, il souhaite pouvoir questionner Énergir ou TEQ, selon le cas, afin de s'assurer que ces prévisions identifiées aux paragraphes suivants sont réalistes. Le GRAME soumet que les prévisions du nombre de

¹¹ R-4024-2017, [B-0178](#), Suivi du nombre de participants, page 37

¹² R-4043-2018, [A-0022](#), PGEÉ d'Énergir, 2019-2023, p. 14

participants influencent directement l'apport nécessaire à la réalisation des programmes, de même que les résultats des tests économiques.

Programme : Appareils efficaces -résidentiel (mesure 47.2 du Plan directeur) ([B-0066](#), Tableau 3)

Le programme *Appareils efficaces -résidentiel* prévoit une hausse de participants de l'ordre de 25 % entre 2018-2019 et 2022-2023. Ce programme combine les programmes PE103, PE113, PE123 et PE111 d'Énergir. Les fiches des programmes (selon l'ancienne nomenclature), permettent d'identifier que la hausse de participants résulte principalement de la mesure Thermostats électroniques programmable et intelligents (PE103). En effet, ce dernier qui prévoit une hausse de 2550 à 3700 participants entre les prévisions de 2018-2019 et celles de 2021-2023, soit une hausse de plus de 1000 participants. Nous notons également que les économies d'énergie brutes passent de 50 m³ en 2016-2017 (réel), à près de 60 m³ par participants en 2021-2023. Le programme PE113 prévoit également une hausse de participation, soit de 59 participants en 2016-2017 (réel), à 90 participants en 2017-2018 (prévision), puis à 140 participants en 2022-2023 (prévision).¹³ Le GRAME entend poser des questions sur ces éléments.

Programme : Diagnostique et mise en œuvre efficaces (Mesure 67.2 du Plan directeur) ([B-0066](#), Tableau 5)

Le programme *Diagnostique et mise en œuvre efficaces* prévoit une hausse de participants de l'ordre de 78 %, ainsi qu'une hausse des économies d'énergie brutes de 40 % entre 2018-2019 et 2022-2023. Ce programme combine les programmes de la nomenclature antérieure PE207, PE208, PE211, PE218 et PE219.

Pour les programmes PE207 et PE208 visant le marché CII, la fiche du programme PE207 (étude de faisabilité-CII) indique une réduction du nombre de participants assez significative dès 2019-2020. Bien que ce programme prévoie une hausse par la suite, cette hausse est inférieure, à l'horizon 2022-2023, aux résultats de participation de 2016-2017¹⁴, ce qui est surprenant compte tenu de la croissance prévue du nombre de participants au programme PE208 (Encouragement à l'implantation),

¹³ R-4043-2018, [A-0023](#), PGEÉ Horizon 2019-2023, Fiche des programmes (selon l'ancienne nomenclature), Section 2.3, page 7

¹⁴ R-4043-2018, [A-0023](#), PGEÉ Horizon 2019-2023, Fiche des programmes (selon l'ancienne nomenclature), Section 6.1.1, page 21

lequel passe de 74 participants selon les résultats réels de 2016-2017 à 130 participants en 2022-2023, soit une hausse de 75 %.¹⁵

Concernant les programmes PE211, PE218 et PE219, soit les programmes visant la clientèle VGE, la même question se pose à savoir pourquoi aucun participant n'est prévu pour les années 2018-2019 et 2020-2021 pour l'aspect étude de faisabilité (PE211), alors qu'une hausse significative (plus du double) de participants est projetée pour les programmes PE218 et PE219. Cette combinaison de programme est à surveiller attentivement, puisqu'elle génère à terme (2022-2023) plus de 70 % des économies d'énergie d'Énergir¹⁶.

Programme : Appareils efficaces – Affaires (Mesure 67.1 du Plan directeur) (B-0066, Tableau 6)

Le programme *Appareils efficaces – Affaires* combine les programmes PE202, PE210, PE212, PE215, PE224, PE225 ainsi que la nouvelle mesure Thermostat intelligent – CII. La croissance du nombre participants est stable et ne semble pas sujet à questionnement, sauf pour le programme PE225 (Aérotherme à condensation), lequel prévoit une hausse importante du nombre de participants, selon des prévisions de 100 participants en 2017-2018, à 420 participants en 2022-2023, représentant une hausse des économies d'énergie de l'ordre de plus de 400 %.¹⁷

Programme : Construction et rénovation efficaces (Mesure 67.4 du Plan directeur) (B-0066, Tableau 7)

Le programme *Construction et rénovation efficaces* combine les programmes PE233 et PE235, lesquels prévoient des hausses significatives entre 2016-2017 (réel) et 2022-2023 (prévision). Ce programme est le troisième en importance pour ce qui est des économies d'énergie, il y a lieu de s'interroger sur la croissance prévue du nombre de participants

Programme : Énergie renouvelable (Mesure 67.3 du Plan directeur) (B-0066, Tableau 8)

¹⁵ R-4043-2018, [A-0023](#), PGEÉ Horizon 2019-2023, Fiche des programmes (selon l'ancienne nomenclature), Section 6.1.2, page 22

¹⁶ R-4043-2018, [B-0066](#), Tableau 11 : Synthèse des impacts énergétiques, de réduction de GES et budgétaires, p. 11

¹⁷ R-4043-2018, [A-0023](#), PGEÉ Horizon 2019-2023, Fiche des programmes (selon l'ancienne nomenclature), Section 4.6, page 16

Le programme *Énergie renouvelable*, soit le programme PE234 (Préchauffage solaire) selon l'ancienne nomenclature, prévoit une hausse de participation de l'ordre de 80 % entre les résultats 2016-2017 (réel) et les prévisions en 2022-2023¹⁸. Considérant les économies unitaires de 36 356 m³ par participants, la croissance du nombre de participants doit également être questionnée.

Programme : Innovation efficace (Mesure 96.6 du Plan directeur) (B-0066, Tableau 9)

Le programme *Innovation efficace*, soit le programme PE220 (Innovation) selon l'ancienne nomenclature, prévoit une hausse significative de participation (plus du double) entre les prévisions de 2017-2018 et celles de 2022-2023¹⁹. Considérant les économies unitaires de 40 000 m³ par participants, la croissance du nombre de participants doit également être questionnée.

Conséquemment, le GRAME entend questionner Énergir sur les moyens qu'elle mettra en œuvre pour augmenter la participation à ces programmes et ainsi s'assurer du réalisme des prévisions de participation, donc du réalisme des résultats anticipés en économie d'énergie et de l'apport financier requis pour la réalisation de ces programmes sur la durée du Plan directeur.

PGEÉ Gazifère (B-0067)

De manière générale, considérant l'ajout de mesures au PGEÉ de Gazifère, le GRAME entend procéder à une revue des modifications qui sont proposées et, le cas échéant, des budgets demandés en fonction du nombre de participants prévu. L'intervenant propose également de mettre en question certains résultats des tests économiques pour certains programmes, considérant que les frais d'exploitation ne sont pas calculés à même les résultats des tests économiques et que seul 23 %²⁰ de l'apport financier en 2017 était retourné en aide financière à la clientèle de Gazifère. Ce ratio est problématique puisqu'il indique que peu de résultat en efficacité énergétique découle des investissements totaux du PGEÉ de Gazifère.

¹⁸ R-4043-2018, [A-0023](#), PGEÉ Horizon 2019-2023, Fiche des programmes (selon l'ancienne nomenclature), Section 7.1, page 28

¹⁹ R-4043-2018, [A-0023](#), PGEÉ Horizon 2019-2023, Fiche des programmes (selon l'ancienne nomenclature), Section 8.1, page 29

²⁰ R-4032-2018, [B-0075](#), Résultats des programmes du PGEÉ 2017 - Résultats nets, page 2 : Réel total : aides financières 39 550 \$/ 170416 \$(total PGEÉ) =23%

L'intervenant pourra également proposer des améliorations à certains programmes, compte tenu du rôle accru de la Régie en matière d'approbation des programmes en efficacité énergétique.

Pour les programmes existants, on remarque que globalement Gazifère prévoit une participation accrue, comme par exemple pour les programmes *Appui aux initiatives – Optimisation énergétique des bâtiments* (mesure 67.12 du Plan directeur)²¹ et *Appui aux initiatives -Aide à l'implantation* (mesure 67.11 du Plan directeur)²², alors que les résultats réels de 2016-2017 et 2017-2018 n'identifient aucun participant. Pour le programme *Chaudière à condensation* (mesure 67.6 du Plan directeur), celui-ci regroupe deux programmes existants pour lesquels les prévisions initiales de participation en 2017 étaient de l'ordre de 13 participants²³, pour un résultat de 8 participants²⁴, alors que Gazifère prévoit, sur l'horizon du Plan directeur, 21 participants annuellement. Un autre exemple concerne le programme existant *Aérotherme à condensation* (mesure 67.5 du Plan directeur)²⁵, qui prévoit sur la durée du Plan directeur 5 participants annuellement, alors que les prévisions du PGEÉ de 2017 étaient de 3 participants, pour un résultat réel nul, donc sans participant²⁶.

Conséquemment, le GRAME entend questionner Gazifère sur les moyens qu'elle mettra en œuvre pour augmenter la participation à ces programmes et ainsi s'assurer du réalisme des prévisions de participation, donc du réalisme des résultats anticipés en économie d'énergie et de l'apport financier requis pour la réalisation de ces programmes sur la durée du Plan directeur.

²¹ R-4043-2018, [B-0067](#) Complément de preuve Gazifère, page 10

²² R-4043-2018, [B-0067](#) Complément de preuve Gazifère, page 11

²³ R-4032-2018, [B-0075](#), Résultats des programmes du PGEÉ 2017 -Résultats nets, page 1

²⁴ R-4043-2018, [B-0067](#) Complément de preuve Gazifère, page 12

²⁵ R-4043-2018, [B-0067](#) Complément de preuve Gazifère, page 15

²⁶ R-4032-2018, [B-0075](#), Résultats des programmes du PGEÉ 2017 -Résultats nets, page 1